



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DU BUDGET COMMUNAL 2026

SOMMAIRE

I. Introduction :

1. Le Compte Financier Unique
2. Le budget Primitif (BP)

II. Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune

1. Section de fonctionnement
 - a. Dépenses de fonctionnement
 - b. Recettes de fonctionnement
2. Section d'Investissements
 - a. Dépenses d'investissements
 - b. Recettes d'investissements

III. Résultats 2025

IV. Budget prévisionnel 2026

1. Section de fonctionnement
 - a. Dépenses de fonctionnement
 - b. Recettes de fonctionnement
2. Section d'Investissements
3. Vu d'ensemble du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

I. Introduction :

Les comptes d'une commune sont retracés dans deux documents qui sont le **compte financier unique** et le **budget primitif** (B.P).

1. Le Compte Financier Unique

Le CFU devient à compter du 1^{er} janvier 2026 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise les objectifs suivants :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Dorénavant le conseil municipal n'aura plus à valider deux documents différents, le compte de gestion et le compte administratif. Toutes les données d'exécution budgétaire et patrimoniale seront rassemblées dans un seul et même document, le CFU. La confection de ce document commun entre l'ordonnateur et le comptable sera simplifiée. Il sera mis en œuvre avec les comptes 2025 et sera appliqué pour le budget de la commune. C'est le document qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (Restes à Réaliser). Il doit être **voté** par le conseil municipal **au plus tard le 30 juin**. Le CFU est donc le bilan financier de la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il présente aussi les résultats comptables de l'exercice.

2. Le budget Primitif (BP)

C'est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la commune. C'est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes pour l'année à venir. C'est l'acte juridique qui autorise à procéder aux dépenses et aux encaissements. Aucune dépense ne peut être réalisée si elle n'est pas inscrite dans le budget. C'est aussi un acte politique et démocratique car il indique les orientations financières et les priorités de la politique municipale proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Son vote doit être effectué au plus tard le 15 ou le 30 avril en année électorale. S'agissant d'un budget prévisionnel il est nécessaire de procéder à des adaptations en cours d'année et le conseil municipal vote alors des décisions modificatives.

II. Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune

1. Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

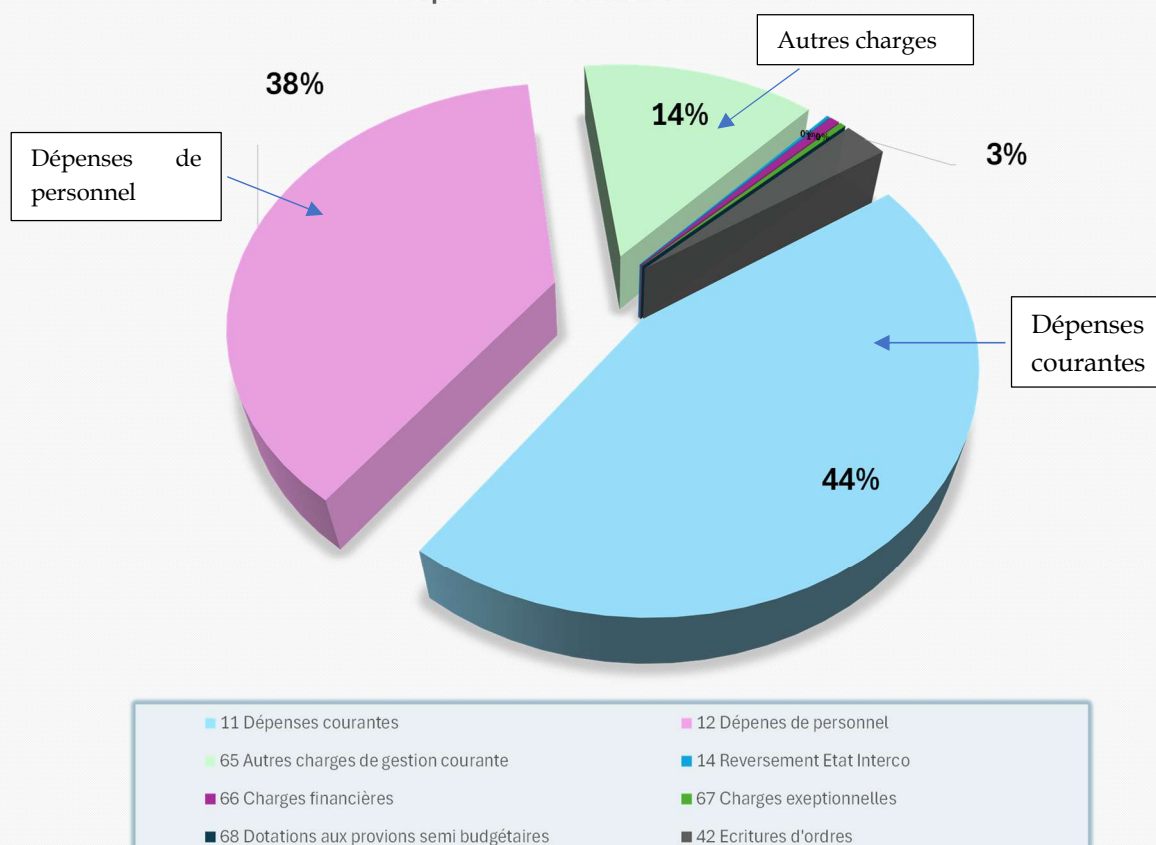
Elles regroupent les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel communal, l'entretien, la maintenance et la consommation en fluide des bâtiments communaux, les achats de fournitures diverses, les subventions versées aux associations, le fonctionnement de l'école et des services périscolaires (garderie et cantine). A ces dépenses il convient d'ajouter le reversement au fond de péréquation de l'intercommunalité et le paiement des intérêts d'emprunt... Pour l'année 2025 le montant total des dépenses réelles de fonctionnement est de : 887 156.58 € auxquels s'ajoute 23 725.80 € de dépenses d'ordre budgétaires (amortissement des immobilisations incorporelles). Les dépenses d'ordres sont des dépenses non budgétaires, il s'agit de jeux d'écritures qui donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement mais qui participent à l'équilibre du budget. La répartition des dépenses est présentée dans le graphique ci-dessous.

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	444 887,00	405 673,17	0,00	405 673,17	91,19	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	372 900,00	345 349,47	0,00	345 349,47	92,61	0,00
014	Atténuations de produits	1 546,00	1 546,00	0,00	1 546,00	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	159 954,00	125 914,70	0,00	125 914,70	78,72	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		979 287,00	878 483,34	0,00	878 483,34	89,71	0,00
66	Charges financières	5 541,29	5 534,21	0,00	5 534,21	99,87	0,00
67	Charges spécifiques	3 500,00	3 139,03	0,00	3 139,03	89,69	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		990 328,29	887 156,58	0,00	887 156,58	89,58	0,00
023	Virement à la section d'investissement	413 758,68					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	24 352,26	23 725,80	0,00	23 725,80	97,43	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		438 110,94	23 725,80	0,00	23 725,80	5,42	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 428 439,23	910 882,38	0,00	910 882,38	63,77	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 428 439,23	910 882,38	0,00	910 882,38		0,00

Dépenses de fonctionnement 2025



b. Recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre de prestations fournies à la population (cantine, garderie, redevances d'occupation du domaine public...), aux encaissements des loyers communaux, aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat. Il est à noter que depuis de nombreuses années les dotations de l'Etat diminuent fortement. En 2025 la commune a encaissé la somme de 1 102 946.86 € de recettes réelles (et 22 918.80 € d'écriture d'ordre non budgétaire). Les recettes sont détaillées dans le graphique ci-dessous.

MAIRIE DE SAINT ANDRE EMBRUN (M57) - MAIRIE SAINT-ANDRE D'EMBRUN - CFU - 2025

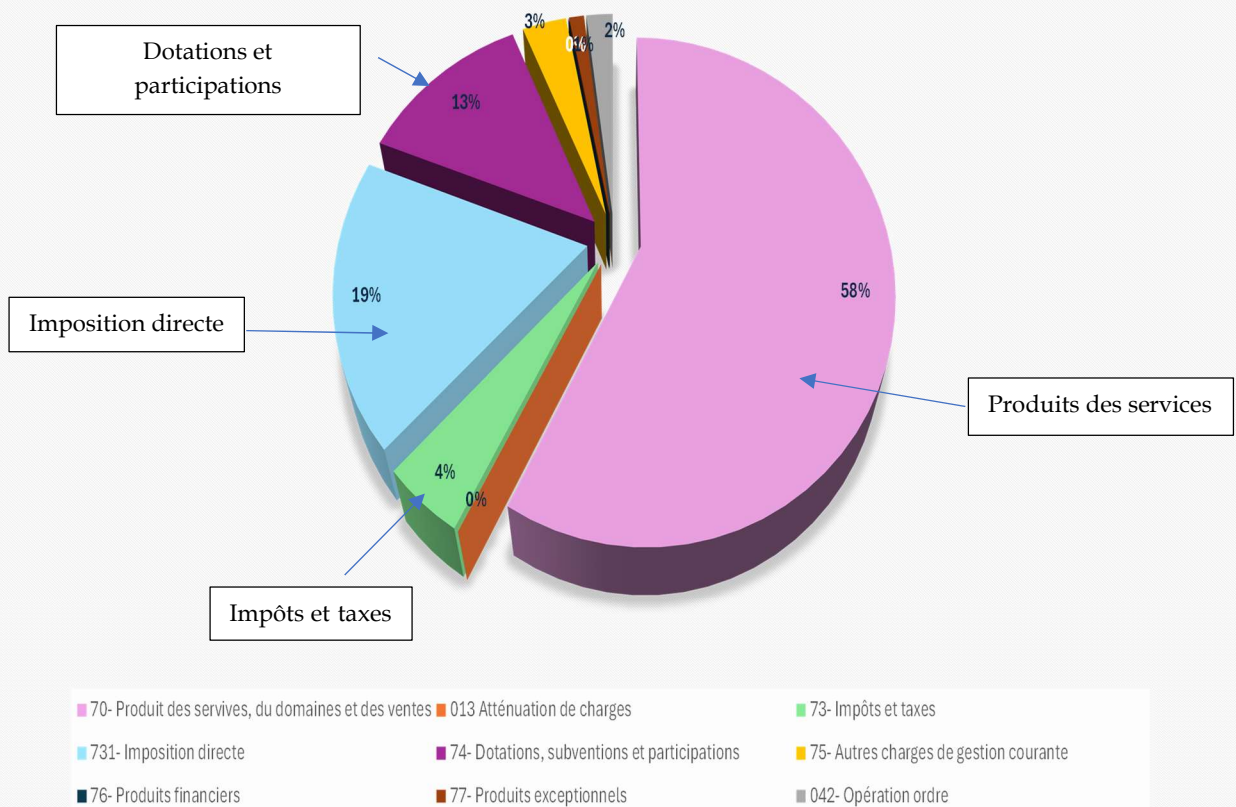
II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	500,00	90,95	0,00	90,95	18,19	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	640 308,00	649 688,18	0,00	649 688,18	101,46	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	45 821,00	50 625,32	0,00	50 625,32	110,48	0,00
731	Fiscalité locale	212 000,00	208 316,56	0,00	208 316,56	98,26	0,00
74	Dotations et participations	128 992,00	143 163,00	0,00	143 163,00	110,99	0,00
75	Autres produits de gestion courante	40 500,00	38 090,14	0,00	38 090,14	94,05	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 068 121,00	1 089 974,15	0,00	1 089 974,15	102,05	0,00
76	Produits financiers	0,00	5,06	0,00	5,06	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	12 967,65	0,00	12 967,65	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 068 121,00	1 102 946,86	0,00	1 102 946,86	103,26	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	34 352,26	22 918,80	0,00	22 918,80	66,72	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		34 352,26	22 918,80	0,00	22 918,80	66,72	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 102 473,26	1 125 865,66	0,00	1 125 865,66	102,12	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		325 965,97					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 428 439,23	1 125 865,66	0,00	1 125 865,66		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Recettes de fonctionnement 2025



2. Section d'Investissements

a. Dépenses d'investissements

Les dépenses et recettes d'investissements sont votées par opération (élément par élément) et sont présentées dans un seul tableau.

Les dépenses d'investissements correspondent aux acquisitions de biens et matériels durables, aux travaux d'infrastructures, aux remboursements en capital des emprunts... En résumé ce sont les dépenses qui procurent un bien durable et qui entrent dans le patrimoine de la commune avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.

Les dépenses totales sont de 397 945.45 € dont 36 528.80 € de remboursement du capital de la dette pour l'année 2025. Les recettes réelles d'investissement ont été de 480 077.89 €.

b. Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements sont composées pour l'année 2025 de la taxe d'aménagement, du FCTVA (remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA payée par la commune sur les dépenses d'investissement de 2024), de l'affectation du résultat (transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour financer les investissements), et des subventions obtenues pour les travaux. La commune, pour financer ses investissements, mobilise des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des fonds privés... à chaque fois que cela est possible.

Investissements réalisés en recettes et dépenses pour l'année 2025

OPERATIONS	DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
	Réalisations 2025	Réalisé antérieur	Réalisations 2025	Réalisé antérieur
Déficit excédent				
Non individualisé	217,00 €			
Remboursement Emprunts	36 528,80 €			
Opérations financières Virement de fonctionnement 1068			58 951,24 €	
Opérations patrimoniales ordre 041 (transfert sub 131X au 132X)	256 246,52 €		257 053,52 €	
151 Façades Eglise		198 205,65 €	55 166,97 €	75 368,97 €
164 - Vitraux Eglise		82 075,20 €	48 112,62 €	24 357,37 €
167 - Raccordement électrique Permis de construire	2 934,36 €	5 879,81 €		
170 Achat terrain nouveau cimetière	2 434,26 €	35 890,00 €		
174 - Mur soutènement route de Saluces,		156 289,87 €	57 454,59 €	
175 - Schéma directeur eaux Pluviales	32 229,00 €	2 271,00 €		10 000,00 €
182 - Modification simplifiée du PLU	2 130,00 €	5 147,49 €		
183- Barrière Lac de Siguret	2 222,00 €			
186- Bibliothèque Communale	6 714,66 €	1 547,98 €		
187 - Restauration cabane pastorale de Valbelle	3 577,20 €			
189 - Acquisition Tractopelle	2 708,97 €			
61- Acquisition	32 062,80 €			
68 - Voirie	17 939,88 €		3 338,95 €	
TOTAL OPERATION	104 953,13 €		164 073,13 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	397 945,45 €		480 077,89 €	

III. Résultats 2025

Les résultats cumulés du budget général (intégrant les reports d'excédent) pour l'année 2025 sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REPORT 2024	+ 325 965.97 €	- 69 039.29€
DEPENSES 2025	910 882.38 €	397 945.45 €
RECETTES 2025	1 125 865.66 €	480 077.89 €
RESULTATS 2025	+ 214 983.28 €	+ 82 132 44€
RESULTATS CUMULES 2025	+ 540 949.25 €	+ 13 093.15 €

IV. Budget prévisionnel 2026

1. Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

Le budget prévisionnel reprend les mêmes postes de charges que le Compte Financier Unique en apportant les estimations nécessaires pour l'année 2026.

b. Recettes de fonctionnement

Cette année encore le conseil municipal fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impositions. Sur la commune la fiscalité pour 2026 est la suivante :

- Taxe d'habitation 5.29%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 55.85 %

Le produit attendu pour l'année 2026 s'élèvent à **209 000 €** au titre de la fiscalité directe locale.

A cela s'ajoute les dotations de l'Etat non communiquées à ce jour mais estimées à **135 300 €** ainsi que les attributions de compensations à hauteur de **41 000 €** environ.

Détail de la section de fonctionnement

Dépenses			Recettes	
Désignation	Montant prévu		Désignation	Montant prévu
011 - Dépenses à caractère générales	411 650.00 €		Excédent reporté	160 849.07 €
012 - Charges de Personnel	367 400.00 €		Remboursement charges de personnel	500.00 €
014 - Fond de péréquation intercommunal	1 600.00 €		70 - Produits des services du domaine	574 804.00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	153 300.00 €		73 - Impôts et taxes	250 000.00 €
66 - Charges financières	7 000.00 €		74 - Dotation	135 300.00 €
67 - Charges spécifiques et provisions	3 500.00 €		75 - Autres produits de gestions courantes	38 000.00 €
Opérations d'ordre Virement à la section d'investissement	216 009.10 €		76 - Produits financiers et spécifiques	3 006.03 €
Total	1 162 469.10 €		Total	1 162 469.10 €

2. Section d'Investissements

INVESTISSEMENTS PAR OPERATION BP 2026

	RAR 2025 en dépenses	Prévisions en dépenses 2026	RAR 2025 en recettes	Prévisions en recettes 2026
Déficit / excédent				13 093.15 €
Affectation du résultat en investissement au 1068				380 100.18 €
Virement section de fonctionnement				216 009.10 €
Non individualisé				
Opérations financières		37 495.43 €		115 000.00 €
Opérations d'ordres patrimoniales		6 286.17 €		6 286.17 €
Opération 159 – double vitrage Mairie	11 500.00 €			
175 - Schéma directeur eaux Pluviales	14 500.00 €	10 000 €	9 000.00 €	
182 - Modification simplifiée du PLU				
183- Barrière Lac de Siguret				1414.00 €
184 – Réfection enduits mur cimetière	27 500.00 €		10 000.00 €	
186 - Bibliothèque Communale		3 500.00	3 000.00 €	
187 - Restauration cabane pastorale de Valbelle	18 950.00 €	174 600.00 €		97 500.00 €
188 – Acquisition d'une épareuse	33 000.00 €			
189 - Acquisition Tractopelle	151 800.00 €		27 221.00 €	100 000.00 €
190 – Travaux Les Florins La Pinée		170 000.00 €		49 044.00 €
191 – Acquisition d'un tracteur	127 200.00 €			
192 – Acquisition d'une saleuse	23 400.00 €			
193 – Restauration générale Clocher Eglise		20 571.67 €		
194 – Révision Générale du PLU		30 000.00 €		
195 – Réalisation nouveau cimetière		5000.00 €		
61- Acquisition	6 900.00 €	57 800.00 €		
68 - Voirie	35 294.16 €	68 000.00 €	11 129.83 €	
TOTAL	458 544.16 €	583 252.60 €	60 350.83 €	981 446.60 €
TOTAL GENERAL	1 043 697.43 €		1 043 697.43 €	

3. Vu d'ensemble du budget

Le budget général s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 162 459,10€
- Section d'investissement : 1 041 796,76€

MAIRIE DE SAINT ANDRE EMBRUN (M57) - MAIRIE SAINT-ANDRE D'EMBRUN - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	588 253,27	968 353,45
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	453 544,16	60 350,83
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 13 093,15
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 041 797,43	1 041 797,43
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 162 459,10	1 001 610,03
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 160 849,07
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 162 459,10	1 162 459,10
TOTAL DU BUDGET (4)		2 204 256,53	2 204 256,53

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.